

## REGLEMENTATION INTERIEURE DU CAMPING SAINT GABRIEL

### RÉCEPTION DU CAMPING

Signaler votre arrivée et préciser les dates de votre séjour.

Tous les renseignements sur le camp et informations touristiques diverses vous y seront donnés. Les heures d'ouverture y sont affichées.

### BARRIERES

Elles sont fermées entre 22h00 et 7h30. Toute circulation est interdite pendant ces heures. En cas d'urgence, contactez les gérants 04.90.91.19.83 ou 06.72.18.72.34.

### CIRCULATION

La vitesse est limitée en tous points du camping à 5 km à l'heure. Pensez à vos enfants.

### BRUITS

Le silence doit être respecté entre 22h et 7h afin de ne pas nuire à la tranquillité de chacun. Tout tapage nocturne ou diurne est interdit quelle qu'en soit l'origine. Il ne devra être apporté aucune gêne aux voisins de quelque façon que ce soit, et en particulier par un usage intempestif ou abusif de la radio, de la télévision, d'instruments de musique ou de véhicules à moteur.

### ANIMAUX

Les chiens et les chats doivent être vaccinés contre la rage, tatoués et tenus en laisse. Quel que soit le motif de vagabondage dans le camp, le propriétaire de l'animal sera responsable et pénalisé. Les pitbulls, staffordshire terrier, american Staffordshire terrier, rottweiler, tosa et races assimilées ne sont pas admis.

Aucun animal ne doit être présent dans le camping si son propriétaire n'y est pas.

### BARBECUE

Seuls les barbecues collectifs du camp sont autorisés

### RESPECT ENVIRONNEMENT

Le camping est équipé d'une mini station d'épuration donc les produits d'entretien doivent être compatibles comme pour une fosse septique (la javel est strictement interdite).

### PARKING

Votre véhicule ne devra en aucun cas stationner sur les voies d'accès du camping ou sur un emplacement voisin. Il devra être obligatoirement garé sur votre emplacement ou au parking extérieur.

### PISCINE

Seul le maillot de bain est autorisé à la piscine (femme ou homme).

Le port du short est strictement interdit.

Les chaussures doivent être laissées à l'extérieur de la piscine.

Il est strictement interdit de boire ou de manger autour du bassin.

Les enfants doivent rester sous la surveillance des parents.

Les jouets gonflables ou ballons sont strictement interdits.

### ORDURES

Les ordures ménagères doivent être enfermées dans des sacs en plastique et déposées dans les containers collectifs spécialement à cet effet. Le camping est équipé de récupérateur de verre, plastique, conserves (autres voir sur les affiches) et récupérateur de piles, accumulateurs (accueil).

### VOL

La direction du camping décline toute responsabilité pour les vols ou accidents de quelque nature qu'ils soient qui surviendraient sur le camp. Tout occupant devra être couvert par une assurance responsabilité civile.

### DÉPART

Merci de prendre contact avec la réception la veille de votre départ afin d'en régler les modalités. Les hébergements doivent être libérés avant 10h, les emplacements avant 12h.

### EMPLACEMENT

Il doit être laissé dans son état initial. Il est interdit d'y creuser des trous, en raison des canalisations et des câbles électriques.

Les plantations et décorations florales du camping doivent être respectées. IL est strictement interdit de planter des clous dans les arbres, de couper des branches. Toutes déprédations commises seront à la charge de son auteur ou de sa famille. Il est interdit de laver son véhicule dans l'enceinte du camping.

# Camping Saint Gabriel

## **RESPECT DE LA TRANQUILITÉ**

Nous vous demandons de circuler en utilisant les chemins et de ne pas traverser les parcelles occupées du camping afin de respecter la tranquillité des vacanciers. Il est interdit de détenir sur l'ensemble du domaine des armes à feu ou autres engins dangereux. Sont également interdites toutes manifestations, réunions ou propagandes politiques, religieuses ou autres.

## **CONSIGNES DE SÉCURITÉ**

### **A) INCENDIE**

Les feux ouverts (bois, charbon, etc....) ainsi que les barbecues sont rigoureusement interdits. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses.

Nous sommes dans une région ventée et fort risque d'incendie.

Ne jetez surtout pas les mégots de cigarettes

En cas d'incendie, aviser immédiatement la direction. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité.

Les propriétaires de mobil home sont dans l'obligation de s'équiper d'un extincteur adapté.

Un plan d'évacuation et de situation des extincteurs est affiché à l'entrée et à la réception.

Le sens d'évacuation est indiqué par un fléchage bleu qui vous oriente vers la sortie principale.

### **B) INONDATION**

Le camp est classé zone d'inondation. Si l'eau vient à monter, ne paniquez pas et prévenez votre entourage et la direction.

Un plan d'évacuation est affiché à l'entrée et à la réception.

Le sens d'évacuation est indiqué par un fléchage bleu qui vous oriente vers les zones de refuge.

## **COMPORTEMENT EN CAS DE SINISTRE**

En cas de sinistre, alerter la direction.

En cas de sinistre important, appeler directement les services de secours n°18 (téléphone fixe) ou au n° 112 (téléphone portable).

Soyez attentifs aux conseils de comportement qui vous seront donnés par la direction au moyen de la sonorisation du camp.

Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil.

Le fait de camper sur ce terrain implique l'acceptation et le respect sans réserve de cet avis, comme toutes les autres clauses du règlement intérieur (affiché à la réception du camping).

Toute infraction au présent règlement pourra entraîner l'expulsion de son auteur.

Le bailleur

Règlement émis en date du 01/01/07